

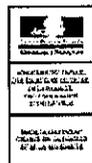


Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

Sous le haut parrainage de Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité



Le respect
de la personne
endeuillée
OPPF
partenaire
fondateur



PARIS le 6 mai 2010



Compte rendu des interventions, Paris 6 mai 2010: Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

Le 6 mai dernier, l'Office Français de Prévoyance Funéraire a organisé, sous le haut patronage de Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, et en partenariat avec le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP), l'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (OCIRP), le magazine l'Argus de l'Assurance et le magazine Résonance, les Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et Collectives. Plus de 35 intervenants deux députés et un sénateur ont marqué par leur participation cette première manifestation. Première du genre, elle intervient dans un contexte marqué par la publication de l'arrêt de la Cour de cassation du 10 mars rappelant l'importance de l'affectation du capital d'une garantie obsèques alors même qu'elle porte ou non l'appellation de « convention obsèques ».

Fait marquant de ces Etats généraux : la représentativité des différents intervenants composés de parlementaires, d'associations de familles telles que l'Union Nationale des Associations de Familles, la Fédération des Associations de Conjoint Survivants (FAVEC) et la Fédération Française de Crémation (FFC), des représentants des associations de consommateurs avec UFC Que Choisir, les pouvoirs publics avec la participation de la Direction du Trésor du ministère de l'Economie et des Finances et la Fédération Française des Sociétés d'Assurance. C'est la composante du panel d'intervenants qui a donné tout leur intérêt aux travaux.

Dans son allocution d'ouverture des travaux, Méziane BENARAB, Directeur général de l'OFPPF a donné le ton de la manifestation en déclarant que « ces Etats Généraux sont un espace de concertation consensuelle, de réflexion et d'action ». De son côté, le Député Georges COLOMBIER, dans une communication cadre a donné le tempo des travaux en plaidant en faveur d'une clarification des protections obsèques diffusées par la mise en place d'un véritable label « contrats obsèques ».

Très attendue, l'intervention du Sénateur SUEUR s'est située au niveau de la réflexion consensuelle souhaitée en rappelant que « la loi a prévu une revalorisation minimum et il faut l'appliquer, ensuite la concertation est ouverte ». Ainsi, il lancera un appel à la constitution d'une table-ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin de débattre de la question du taux légal comme mode de revalorisation des contrats obsèques en prestations.

Retenu par des obligations protocolaires, François FONDARD, Président de l'Union Nationale des Associations de Familles, a dans un message vidéo plaidé pour que les « organismes diffusant des contrats obsèques en prestations soient certifiés », rejoint en ce sens par UFC Que Choisir qui prône une véritable distinction entre les contrats en prestations et les contrats en capital, tout en condamnant sévèrement les accords entre réseaux et assureurs qu'elle juge anticoncurrentiels.

Après l'ensemble de ces interventions, le débat est réellement lancé sous la conduite de Vittoria de BAGNOLO, chef de service au magazine l'Argus de l'Assurance.



Compte rendu des interventions, Paris 6 mai 2010: Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

Introduisant la première table-ronde « capital ou prestations, comment s'y retrouver ? Etat des lieux du marché des protections obsèques », Olivier SENTIS, PDG de la compagnie AUXIA a présenté en exclusivité les dernières statistiques de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance. Ainsi, en 2009, il a été enregistré 414 000 affaires nouvelles contre 355 000 en 2008, soit une progression de plus de 17%. Commentant la nette percée des contrats en capital, il annoncera que sur les 2 500 000 contrats en stock, 74% sont des contrats de cette nature. Par ailleurs, il précisera que sur les 536 000 décès en 2009, 91 200 ont donné lieu à l'exécution d'un contrat obsèques, soit 17% des décès en 2009 contre seulement 14% en 2008. Conclusion de son analyse : le taux d'équipement en contrat obsèques est en forte croissance.

Réagissant à ces statistiques, Guillaume d'ABBADIE, rapporteur des travaux a estimé que les contrats en stock dépasseraient plus de 3 millions dans la mesure où on ne comptabilise pas les garanties collectives diffusées par les mutuelles. Intense, la première table-ronde a révélé à quel point les protections proposées étaient diverses et souvent peu claires dans leurs appellations et leur contenu. L'occasion alors, pour M. SENTIS, également membre du groupe de travail « Contrats obsèques » de proposer la création d'un laboratoire des protections obsèques.

Dans un parfait timing, la seconde table-ronde « Actualisation : comment garantir l'évolution des protections obsèques dans le temps, la revalorisation du capital et l'adaptation des prestations la vie durant du souscripteur ? » est engagée. Marc LAVERSANE, actuinaire se lance dans une pertinente explication du mode de revalorisation des contrats obsèques fondée sur un taux technique qui assure une revalorisation anticipée et la participation au bénéfice. Il rappellera au passage que le taux légal est un mode de revalorisation à court terme, alors que les assureurs garantissent un rendement issu de leurs placements à long terme. Des orateurs préciseront que pour cette catégorie de contrats qui sont des contrats de prévoyance, l'assureur verse plus de capital que de primes collectées à l'issue de la période carence.

David BREILLOT, Directeur de la prévoyance collective d'ANTIN EPARGNE PENSION, apportera des précisions utiles en indiquant que les primes des assurés sont investies sur le Fonds général et que le Code général des collectivités territoriales ne peut pas le gérer. Il plaide pour un retour de la revalorisation des contrats obsèques en prestations prévue par le Code des assurances.



Compte rendu des interventions, Paris 6 mai 2010: Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

De son côté Sébastien RASPILLER, Chef de bureau Assur1 à la Direction du Trésor au ministère de l'Economie et des Finances se félicitera de l'organisation de ces premiers Etats Généraux et commentera l'ouverture positive du sénateur SUEUR appelant à une concertation autour du taux légal. Il insistera sur le fait qu'une revalorisation monétaire est certes légitime mais elle ne serait pas suffisante si elle n'était pas accompagnée d'une amélioration de la qualité des prestations. Insistant sur la difficulté posée par la question de la revalorisation, ce dernier s'interroge : peut-on aller plus loin que la participation aux bénéficiaires ? La question n'est pas simple !

Dans l'après-midi, les travaux reprennent avec intensité, avec l'intervention du Député Philippe GOSSELIN, rapporteur de la loi du 19 décembre 2008. Il engage d'emblée son propos autour de la difficulté à distinguer les formules de protections obsèques. Une difficulté qui ira en s'amplifiant avec la progression de ces contrats sur le marché. Consensuel dans son propos, il admet que le taux légal n'est pas forcément le meilleur levier de revalorisation des contrats en raison de son importante variation et du fait qu'il constitue une moyenne sur le court terme alors que les contrats sont dans une perspective de long terme et bientôt de très long terme en raison de la baisse de l'âge à la souscription. Il appelle à trouver d'autres solutions et insiste sur l'urgence d'ouvrir la discussion sur le sujet. A ce sujet, le Député estime qu'il existe une « fenêtre de tir » qui pourrait être la prochaine loi de finances pour rectifier la disposition législative discutée.

Avec la troisième table-ronde « La réalisation du risque et mise en œuvre des protections obsèques. Du versement du capital, au respect des volontés à l'assistance à la famille du souscripteur » les intervenants passeront en revue l'ensemble des aspects liés à l'accompagnement des proches du défunt et aborderont dans le détail les services apportés en la circonstance. Le représentant de la Banque de France insistera sur le fait que le fichier des bénéficiaires de son portefeuille est mis à niveau tous les trois ans. Maître COHEN présentera le fichier de dépôt des volontés.

Dans ses conclusions relatives à cette table-ronde le rapporteur s'interrogera sur les incertitudes qui entourent la mise en place d'un Fichier national des contrats obsèques. Revenant sur le fichier qui devra recenser les contrats obsèques, il insistera sur la difficulté de sa réalisation. Au-delà de ce fichier, « il faudra également s'intéresser au contenu, c'est-à-dire au fichier des volontés », mais quel en serait alors le coût ?



Compte rendu des interventions, Paris 6 mai 2010: Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

C'est à Méziane BENARAB, Directeur Général de l'OFPF qu'il reviendra de dresser les conclusions de ces travaux. Consensuel dans sa démarche, il invitera Olivier SENTIS à la rejoindre afin de commenter les orientations retenues. Ainsi, les résolutions de ces premiers Etats Généraux des Protections Obsèques sont les suivantes :

- 1. Mise en place d'un Groupe de travail représentatif de la composante des Etats Généraux afin de procéder à l'évaluation des travaux et élaborer une synthèse à transmettre aux élus.**

La mission de ce groupe de travail est double. D'abord tirer les conclusions des travaux, ensuite formuler une proposition d'amendement réformant la référence au taux légal comme mode de revalorisation des protections obsèques. A terme, il jouera le rôle d'un groupe de contact entre les différents acteurs du marché afin de garantir un minimum de concertation et d'échange autour des enjeux des protections obsèques. En effet, en dehors des structures syndicales il n'existe pas d'espace de dialogue entre les différentes composantes du marché associant assureurs, familles et professionnels. Une telle initiative mériterait de s'inscrire dans la durée afin d'institutionnaliser le principe d'une concertation permanente.

- 2. Refus de la distinction entre les formules de protections obsèques.**

C'est une des résolutions stratégiques des travaux : refuser l'opposition entre les formules afin de proposer au souscripteur le libre choix entre un produit alliant le financement aux prestations et un autre fondé essentiellement sur la constitution d'un capital affecté aux obsèques.



Compte rendu des interventions, Paris 6 mai 2010: Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

3. Nécessité de clarification de l'information autour formules de protections obsèques au moment de leur diffusion. Le groupe de travail constitué formulera les propositions les plus adaptées.

Les élus, les associations de familles et de consommateurs ont, dans leurs différentes interventions, appelé à une véritable clarification des différentes formules de protections obsèques diffusées, en renforçant l'information préalable du souscripteur. Unaniment, les diffuseurs relèvent que la loi relative à l'intervention d'assurance a déjà renforcé ce volet en ayant prévu l'obligation d'insertion d'un encadré obligatoire dans les conditions générales de présentation des contrats obsèques. Une intervention législative en la matière n'étant pas envisagée, les participants ont convenu de prendre des mesures volontaires issues d'une action concertée et destinée à renforcer l'information du souscripteur.

4. Concertation approfondie à propos du remplacement du taux légal par un autre mode de revalorisation des contrats obsèques en prestations.

La question du taux légal comme mode de revalorisation des formules de protections obsèques, notamment en prestations, a constitué la principale préoccupation des travaux. Et les élus et les diffuseurs ont pris la mesure de la gravité de la situation si aucune mesure d'adaptation n'était pas envisagée, au risque de compromettre économiquement la diffusion des protections en prestations. A ce propos, certains intervenants ont précisé que de grands diffuseurs de ces garanties ont déjà pris la décision de procéder à leur gel en attendant une évolution de la situation.

5. Manque de lisibilité de l'indice INSEE Services funéraires. Le groupe de travail réfléchira à une clarification des critères retenus.

Durant les travaux, la question de la cohésion de l'évolution du rendement du capital des protections en prestations diffusées et celle des prix des prestations funéraires a été soulevée avec acuité. A ce propos, il a été relevé que l'indice INSEE « Services funéraires » connaît une évolution à la hausse anormale comparée à celle de l'inflation. Si ce dysfonctionnement perdure, c'est l'ensemble du mécanisme du contrat obsèques qui s'effondre. Le produit diffusé ne couvrant plus les prestations prévues par le souscripteur.

De sérieuses interrogations ont été exprimées à propos de la méthode de calcul de l'indice INSEE « Services funéraires ». Des intervenants ont fait part de la saisine de l'INSEE à ce sujet sans trop de succès.



Compte rendu des interventions, Paris 6 mai 2010: Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

6. Proposition de création d'un Observatoire des protections obsèques. Le groupe de travail constitué proposera des orientations d'objectifs.

La création d'un Observatoire des protections obsèques est certainement la proposition la plus forte de ces travaux. L'objectif de cette initiative émanant des diffuseurs est de se doter d'un véritable instrument d'analyse et de réflexion autour des protections obsèques.

Le groupe de travail constitué aura pour mission de définir les conditions de sa mise en place ainsi que ses objectifs. L'idée directrice est de faire du futur observatoire un outil de l'évaluation de la situation du marché des protections obsèques. Le travail engagé au sein de cette nouvelle structure fera l'objet d'un rapport annuel de synthèse qui donnera aux diffuseurs les grandes tendances d'évolution de la protection obsèques. La crédibilité de ce rapport résidera dans sa capacité à s'ouvrir également aux observations des associations de familles et de consommateurs.

7. Rédaction d'un Livre Blanc des protections obsèques établissant un diagnostic de la situation et un relevé de propositions.

Les protections obsèques incarnent à plus d'un titre l'émergence d'un nouveau marché porteur pour les assureurs et les diffuseurs. Comme tout nouveau marché, il appelle à une plus grande visibilité sur le long terme qui passe non seulement par une évaluation de l'acquis mais également une action prospective de fond quant à ses évolutions.

Les travaux des Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques ont conclu à la rédaction d'un Livre Blanc. Premier du genre, ce document fondateur aura pour mission de dresser, sur la base des travaux engagés par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, un diagnostic de ce nouveau marché et d'engager une réflexion prospective sur son évolution.

La rédaction du Livre Blanc pourrait s'appuyer sur les compétences d'un groupe d'experts et une série d'auditions d'associations de familles, de consommateurs, d'élus, de professionnels du funéraire et des représentants des différents ministères en charge du dossier.



Compte rendu des interventions des Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

Liste des Intervenants aux premiers Etats généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives, Paris, 6 mai 2010			
Etablissement	Prénom	Nom	Fonction
OPPF	Meziane	BENARAB	Directeur Général
OPPF	George-Edward	LE ROY	Directeur général délégué
Assemblée Nationale	Georges	COLOMBIER	Député de l'Isère
UNAF	François	FONDARD	Président UNAF
Sénat	Jean-Pierre	SUEUR	Sénateur du Loiret
Assemblée Nationale	Philippe	GOSSSELIN	Député de la Manche
Ministère de l'Economie et des Finances	Sébastien	RASPILLER	Chef de bureau, Direction générale du Trésor
	Guillaume	D'ABBADIE	Administrateur civil, et rapporteur des premiers Etats Généraux
FFSA	Olivier	SENTIS	Membre du groupe de travail contrats obsèques FFSA
FAVEC	Geneviève	LOBIER	Secrétaire générale
Fédération Française de Crémation (FFC)	Joseph	LE LAMER	Président
UFC Que Choisir	Jennifer	Eskidjian	Service juridique
La Mutuelle Générale	Dominique	CHAVOUET	Vice président
GTA SEMEUSE	Pierre	OUAKNINE	Chargé de clientèle Retraite Epargne Prévoyance Obsèques
Cabinet Laversanne	Marc	LAVERSANNE	Directeur



Compte rendu des interventions des Premiers Etats Généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives

Liste des intervenants aux premiers Etats généraux des Protections Obsèques Individuelles et collectives, Paris, 6 mai 2010			
Etablissement	Prénom	Nom	Fonction
La Mutuelle Générale	Dominique	CHAVOUET	Vice président
GTA SEMEUSE	Stéphane	NOUCHI	Chargé de clientèle Retraite Epargne Prévoyance Obsèques
AUXIA	Olivier	SENTIS	Président
Groupe France Mutuelle	Jacques	GAROT	Directeur général
OCIRP	Jean Manuel	KUPIEC	Directeur général adjoint
Antin Epargne Pension	David	BREILLOT	Directeur Développement Prévoyance
ADAGE	Guy	BERNARD	Directeur général
Université de Valenciennes	Damien	DUTRIEUX	Maître de conférences
CARAC	Bernard	ALTARIBA	Directeur des adhérents
La Mutuelle Générale	Dominique	CHAVOUET	Vice président
Service Funéraire TOUCHARD	Valérie	TOUCHARD	Gérante
FIL ASSISTANCE	Frédérique	CINTRAT- BARGAIN	Directrice Marketing et Commerciale
Crédit Agricole	Christian	DE CACQUEREY	Directeur Préviséo Obsèques
ONPF	Camille	FABIAN	Présidente
The Warranty Group France	Yves	MARANG	Directeur
Cabinet STROCK	Maître	COHEN	Notaire à Puteaux
Association Deuil & Solidarité	Martine	LAMOINE MENISSIER	Coordinatrice